



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

ID : 095-219500543-20220611-21_2022-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°21

DATE DE LA CONVOCATION 02/06/2022	L'an deux mille vingt deux Le onze juin à neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 02/06/2022	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 8 Absents représentés : 2 Votants : 10	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Laurent RONDEAU - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Patricia BAZOT - Olivier FLIGNY <u>Absents représentés</u> : Sylvain GUICHARD, représenté par Alain PIGEONNIER – Olivier MAUGER, représenté par Ludovic BAZOT <u>Absent</u> : néant <u>Secrétaire de séance</u> : Alain PIGEONNIER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBERATION N°21 OBJET : Autorisation de disposer d’un accès gratuit depuis la voie publique à la parcelle A325 depuis rue des Bons Garçons	Monsieur le Maire assisté de du 1 ^{er} Adjoint expose : Monsieur LEVEQUE à fait une demande en date du 07 avril 2022 afin d’obtenir un certificat d’urbanisme sur la constructibilité sur les parcelles A 325, A 466 et A 469 situé 2 route de Nucourt. Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L.410-1, R.410-1 et suivants ; Vu la loi du 31/12/1913, modifiée, sur les monuments historiques ; Vu la loi du 02/05/1930, modifiée, relative à la protection des monuments naturels et des sites ; Vu le Plan Local d’Urbanisme approuvé le 04/12/2019, modifié le 01/06/2018 et mis à jour le 13/08/2018 Vu le certificat d’urbanisme 9505422B0005 délivré en date du 25/05/2022 indiquant que l’opération est réalisable

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Considérant la demande de Monsieur LEVEQUE pour la création d'un accès sur la parcelle A 325 par le parking public situé rue des Bons Garçons

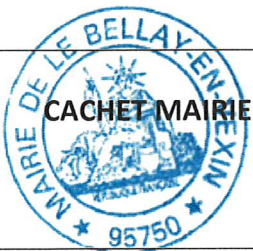
Considérant que le propriétaire doit disposer d'un accès gratuit depuis la voie publique sauf circonstance exceptionnelle

Considérant la demande de création d'accès comme suit :



Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :

APPROUVE à la majorité, une abstention (Elizabeth DUFOUR) la création d'un accès sur la parcelle A 325 par le parking public situé rue des Bons Garçons.



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 11 juin 2022

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,


Ludovic BAZOT